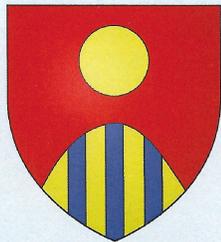


GUIDE

D'INFORMATION
et de
PRÉVENTION



Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de La Fajolle s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues du Rébenty. Il est également soumis au risque feux de forêt, sismique et aux mouvements de terrain.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Marc San Francisco
Maire de La Fajolle

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à La Fajolle

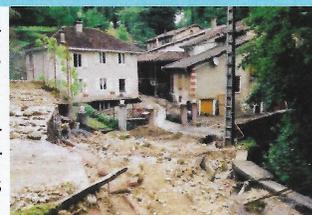
Les **RISQUES** identifiés sur la commune

NATUREL

Le Risque Inondation

La commune de La Fajolle peut être touchée par les débordements du torrent le Rébenty en cas de fortes pluies (voiries submergées et habitations inondées).

Son affluent torrentiel (Ruisseau de la Bène) peut également entraîner des désagréments en cas de fortes pluies sur le territoire communal (embâcles obstruant les écoulements souterrains sur la traversée du village).



Source : Institut des Risques Majeurs

- Les crues du Rébenty affectent le centre du village comme ce fut le cas lors de l'évènement historique du 13 septembre 1963 (débordements mineurs sur voiries, mais sans inondation d'habitations d'après le témoignage d'une riveraine) et du 17 octobre 1940.
- Les crues du Ruisseau de la Bène impactent les rives du Rébenty, en particulier sur la traversée du village (RD107).

NATUREL

Le Risque Feu de Forêt

Caractérisé par des forêts montagnardes productives peu propices au développement des incendies, le massif du Pays de Sault présente plus de 85% de sa surface totale en aléa subi faible, et moins de 2,5% en aléa moyen ou fort. En effet, la région bénéficie de conditions météorologiques favorables et d'une faible sensibilité de la végétation.



Source : Midi Libre

Des enclaves localisées où le niveau de l'aléa augmente en fonction du contexte local (végétation plus sensible) peuvent être identifiées à proximité d'enjeux humains ; comme c'est notamment le cas sur l'aval et l'amont du village (Forêt de la Pourcigoule et de la Devèse).

De 1973 à ce jour, aucun feu de forêt a été déclaré sur le territoire communal.

Toutefois, même si l'aléa subi est qualifié de faible, la commune de La Fajolle reste exposée à un risque de feux de forêt sur l'ensemble de son territoire.

NATUREL

Le Risque Mouvement de terrain

Plusieurs secteurs présentent des mouvements de terrain ponctuels (éboulements, chutes de blocs, glissements, coulées de boue).

Le risque de la commune correspond au village qui est situé en fond de vallée montagneuse. Des glissements de terrain et des chutes d'éboulis ont notamment eu lieu le long de la Route départementale 107.



Source : France 3

Le village est implanté sur un sol constitué d'argiles gonflantes, cependant il n'est pas remarqué de phénomène significatif lié à leur présence.

NATUREL

Le Risque Sismique

La commune de La Fajolle est classée en zone de sismicité de niveau 3 du fait de sa proximité avec la chaîne pyrénéenne, soit en aléa modéré.

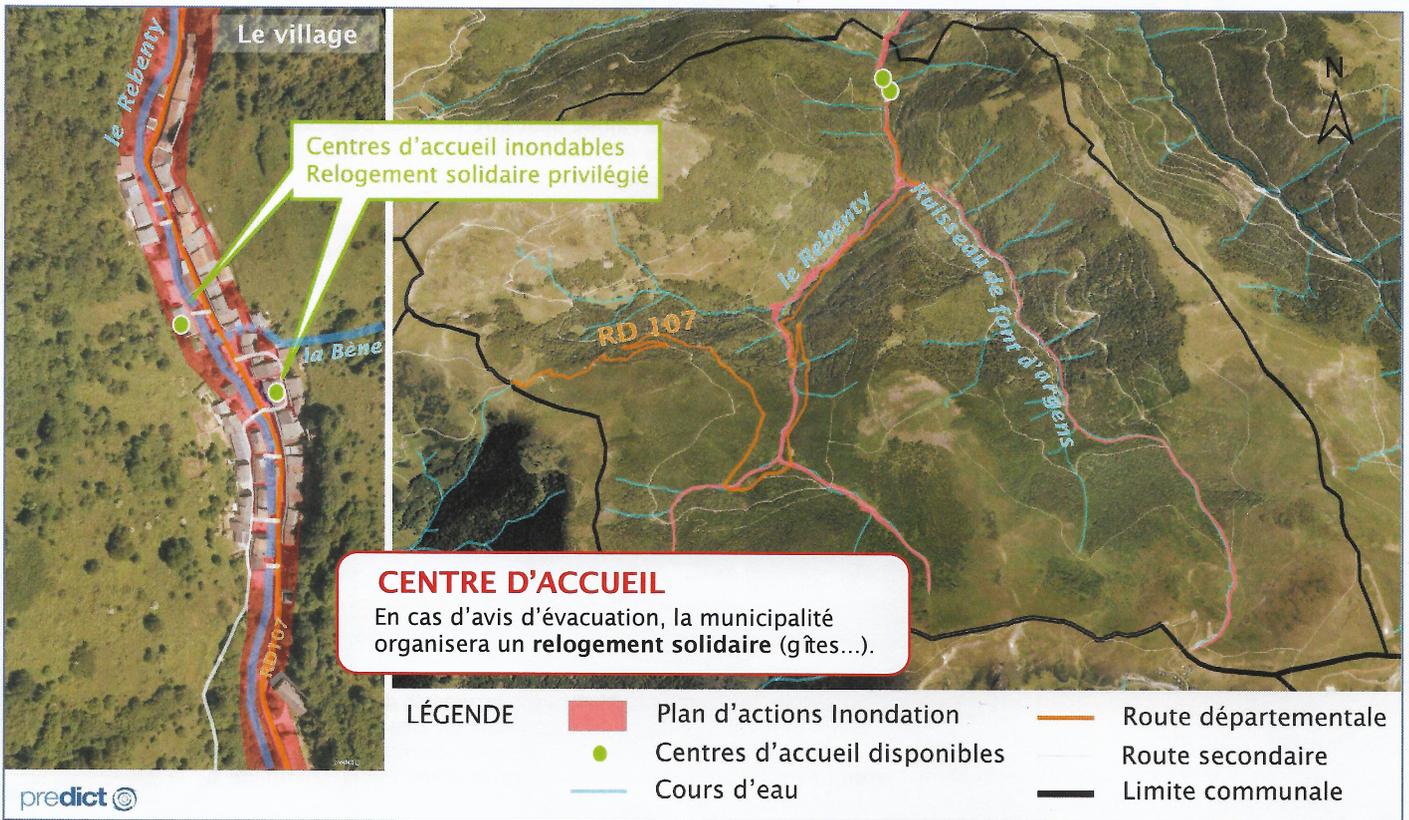
La totalité du territoire est concernée et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.



Plan d'actions :

Il est enclenché lors de fortes pluies alimentant le Rébenty. Ces dernières engendrent des premiers débordements sur le centre du village (jardins, parking), et/ou au niveau de sa confluence avec le torrentiel de la Bène. L'organisation de crise est mobilisée dans sa totalité pour informer les personnes les plus exposées et gérer les premiers instants de l'événement. Dans le cas d'une inondation probable, la municipalité évacue les logements les plus vulnérables (appartement en rez-de-chaussée qui ne possède pas d'accès direct à une zone refuge) et fait déplacer les véhicules du village vers le chemin de la Devèse.

Dans le cas d'une crue majeure du Rébenty et de ses affluents, le fond de la vallée peut être submergée et les habitations le long de la RD107 sont directement inondables. L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation (alerte de la population, accueil des sinistrés et organisation du relogement solidaire, etc.).



Les **CONSIGNES** de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec :
Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- **Chauffer** les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.



Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou dans un centre d'accueil ouvert par la Mairie.

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 68 10 31 00



Sources : DDTM de l'Aude

LÉGENDE

- | | | | |
|--|-------------------------------|--|----------------------|
| | Aléa feu de forêt faible | | Cours d'eau |
| | Aléa feu de forêt moyen | | Route départementale |
| | Aléa feu de forêt fort | | Route secondaire |
| | Centres d'accueil disponibles | | Limite communale |

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide

- A pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRES

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces.

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



▶ Ecoutez la radio
▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

...au risque Inondation



▶ Eviter d'utiliser votre véhicule



▶ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aération



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Montez à pied dans les étages



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

...au risque Feu de forêt



▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



▶ Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillées



▶ Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



▶ Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités



▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

...au risque Mouvement de terrain



▶ S'éloigner de la zone dangereuse



▶ Ne pas revenir sur ses pas



▶ S'abritez, en cas d'urgence, derrière un obstacle (rocher, arbre,...)

...au risque Séisme



▶ Se protéger sous une table



▶ Ne pas sortir des bâtiments

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert en Mairie de La Fajolle

Tél. : 04.68.20.30.81

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)**

Autres numéros de secours :

Police/Gendarmerie 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Site de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr
- Information routes départementales : www.inforoute11.fr